



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-08

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

**Absents excusés** : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Ludovic JAMET, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

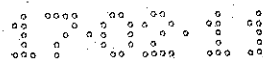
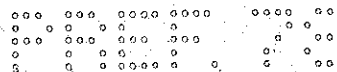
Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 58



**N° de l'ordre du jour :**

**2011.02.08 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au SMGSEVESC pour les communes de Bailly et Noisy-le-Roi**

□ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences transférées, la communauté a retenu la compétence « eau ».

L'article L 5211-61 du CGCT autorise les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à adhérer sur tout ou partie de son territoire, à un ou plusieurs syndicats sur des parties distinctes de son territoire.

De ce fait, la communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable au titre des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles. La communauté d'agglomération a également adhéré au SEDIF au titre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges en Josas et Viroflay.

Par arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2010, le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été étendu aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin. La notification de cet arrêté vaut retrait d'office :

- des communes de Bailly et Noisy-le-Roi du SMGSEVESC,
- de la commune de Renne-moulin du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Feucherolles (SIAEP).

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir la gestion du service de l'eau potable au SMGSEVESC, des communes de Bailly et Noisy-le-Roi pour l'ensemble de son territoire.

La présente délibération a également pour objet la désignation des représentants de Versailles Grand Parc qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical du SMGSEVESC, sous réserve de l'approbation de la demande d'adhésion de Versailles Grand Parc par le syndicat mixte, à raison du territoire des deux communes précitées.

Vu l'article 6 des statuts du syndicat mixte, la communauté d'agglomération doit ainsi désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Se portent candidats :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	M. Jean-Marie CONVAIN	M. Alain LOPPINET
Noisy-le-Roi	M. Philippe RENAULT	Mme Odile GUERIN

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire des communes de Bailly et Noisy-le-Roi pour l'ensemble de son territoire;*

- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 4 représentants supplémentaires (2 titulaires et 2 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC :

<b>Communes</b>	<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Bailly	M. Jean-Marie CONVAIN	M. Alain LOPPINET
Noisy-le-Roi	M. Philippe RENAULT	Mme Odile GUERIN

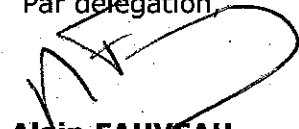
Monsieur le président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

